



Le 30 octobre 2008

Monsieur Jacques Henry
Chef du Service des inventaires et du plan
Direction de l'Outaouais
Ministère des Transports
170, rue de L'Hôtel-de-Ville
Gatineau (Québec) J8X 4C2

Objet : Projet de raccordement de l'autoroute 5 à la route 105 sur le territoire de la Municipalité de La Pêche (3211-05-391)

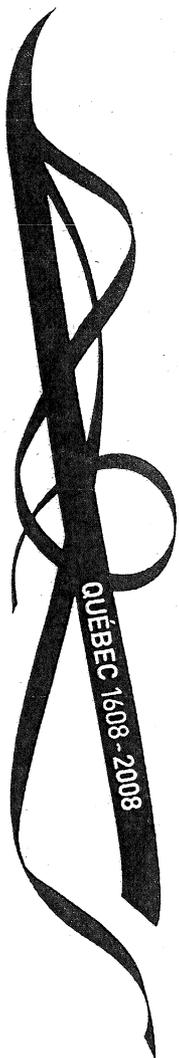
Monsieur,

Cette lettre vous informe des commentaires complémentaires des différents ministères et organismes sur le document intitulé « Réponses aux questions et commentaires » déposé en août 2008 par votre ministère. Les informations demandées devront être fournies par l'initiateur.

Nous nous questionnons sur la pertinence de créer un nouveau milieu humide dans l'échangeur reliant l'autoroute 5 au chemin MacLaren comme moyen de compensation puisque l'aménagement d'un nouveau milieu humide à même un échangeur ne peut remplacer adéquatement la perte d'un milieu humide naturel. En effet, le milieu humide situé dans l'échangeur se retrouve complètement enclavé et la barrière physique que constituent les bretelles ne permet pas à la petite faune non ailée d'assurer ses échanges avec les milieux naturels voisins. Selon les commentaires reçus, ces conditions ne sont pas propices au maintien à long terme de populations fauniques riches et diversifiées. Considérant ce qui précède, vous devez envisager d'autres solutions de compensation. Veuillez donc présenter une compensation alternative.

Une seconde problématique est soulevée par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Les questions se rapportant à l'importance d'arrimer le plan d'urgence du projet avec celui des municipalités de Chelsea et de La Pêche, afin que l'on retrouve

...2



des mécanismes de transmission de l'alerte à la population, n'ont été que partiellement répondus. Les procédures nécessaires pour maintenir des lignes de communication en situation d'urgence auprès de la population n'ont pas été présentées. Veuillez compléter vos réponses en ce sens.

Enfin, dans les tableaux 6.5, 6.6, 6.7 de l'étude d'impact et la question 25 du document de réponses aux questions et commentaires, l'évaluation de l'importance des impacts devrait tenir compte de la situation une fois les mesures d'atténuation appliquées. Ces tableaux devraient refléter les impacts du projet sans tenir compte des mesures d'atténuation considérant que cet exercice vient après l'analyse. Si toutefois on maintient la présentation proposée dans l'étude d'impact, il faudrait que la lecture des tableaux montre clairement qu'il s'agit des impacts une fois les mesures d'atténuation appliquées, ce qui n'est pas le cas avec la présentation actuelle. Veuillez effectuer les corrections nécessaires.

Nous vous rappelons que vous devez préparer un résumé de l'étude d'impact qui devra être disponible en 30 exemplaires pour la période d'information et de consultation publique.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez joindre M^{me} Hélène Desmeules, de notre service, au numéro de téléphone (418) 521-3933, poste 4697.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La chef du Service des projets
en milieu terrestre,



Marie-Claude Théberge